

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF ÉLABORER UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE (AIDE DE LA RÉGION)

### Demande PSG individuel

**⚠ La demande de subvention doit être déposée avant tout engagement des dépenses (devis non engagé et aucune facture payée).**

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (qui percevra la subvention, en cohérence avec le RIB)

Cocher obligatoirement une des 3 cases ci-dessous :

Propriétaire (individuel) **ou**  Indivision (plusieurs propriétaires) **ou**  personne morale (avec SIRET obligatoire)

CIVILITE : (*le cas échéant*)

Madame

Monsieur

NOM du demandeur, du mandataire en cas d'indivision, ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales (ou nom du GF ou de la SCI ou autre structure et nom de son représentant) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**Pour les personnes morales :**

Nom du représentant légal :

\_\_\_\_\_

Prénom du représentant légal :

\_\_\_\_\_

N° SIRET (pour les GF, SCI, Associations...) : \_\_\_\_\_

Le numéro SIRET peut être retrouvé facilement sur le site Internet <http://www.manageo.fr/>

#### COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DEMANDEUR (personne physique ou morale)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Mail personnalisé (obligatoire)\* : \_\_\_\_\_

**\*Renseignement obligatoire : l'accusé de réception de la Région vous parviendra par mail.**

#### OBJET DE LA DEMANDE

Sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une aide pour la réalisation d'un premier Plan Simple de Gestion volontaire :

- Aucun PSG, en vigueur ou échu, n'a été précédemment agréé par le CRPF ni pour le propriétaire, ni pour les parcelles concernées, (au nom du propriétaire ou à celui d'un précédent propriétaire),
- PSG non obligatoire (propriété boisée de plus de 10 ha, et de moins de 25 ha d'un seul tenant)

#### CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE

Nom de la forêt ou lieu-dit : \_\_\_\_\_

Surface : \_\_\_\_\_ ha \_\_\_\_\_ ca \_\_\_\_\_ a

Nombre de blocs : \_\_\_\_\_ (sans aucun bloc de plus de 25 ha d'un seul tenant)

Département : \_\_\_\_\_

Communes de situation : \_\_\_\_\_

Demandeur assujetti à la TVA (attestation ci-jointe) : OUI  NON

### NATURE DU PRESTATAIRE

Ce document de gestion sera rédigé par :

Coopérative forestière, dénomination : \_\_\_\_\_

Expert forestier agréé, Mr / Mme : \_\_\_\_\_

Gestionnaire forestier professionnel, Mr / Mme : \_\_\_\_\_

**CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE** (Indiquer le système de certification, par ex : PEFC, le numéro d'adhérent et la date de validité)

Système : \_\_\_\_\_ N°adhésion : \_\_\_\_\_ valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses présentées :

Montant du devis (ci-joint) : \_\_\_\_\_ € TTC  
\_\_\_\_\_ € HT

Surface concernée : \_\_\_\_\_ ha

Recettes :

Montant de l'aide sollicitée : 500 € + 50 € / ha = \_\_\_\_\_ €

**L'aide régionale est plafonnée à : 1.500 € (ou au montant HT / TTC du devis si inférieur à 1500€)**

D'où l'aide sollicitée : \_\_\_\_\_ €

⇒ L'aide définitive sera recalculée sur la base de la surface effective du PSG agréé et de la facture acquittée et ne pourra en aucun cas dépasser la somme initialement demandée.

⇒ La subvention ne pourra être versée qu'après agrément du PSG volontaire par le Conseil du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes.

### ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Faire réaliser, par une coopérative, un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel agréé, un Plan Simple de Gestion volontaire (PSG),
- Transmettre ce PSG au CRPF en double exemplaire pour agrément,
- Faire apparaître dans ce PSG : « financé avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes »,
- Adhérer à un organisme de certification de la gestion forestière durable (PEFC, FSC, etc.).
- Mettre en œuvre le programme de coupes et travaux prévu dans le PSG agréé.
- Pour la demande de paiement, je m'engage à adresser à la Région au plus tard 30 mois après le vote de la subvention par le Conseil régional, les pièces suivantes :
  - Facture acquittée du prestataire
  - Tableau récapitulatif des dépenses signé par le propriétaire (modèle reçu de la Région avec l'arrêté attributif de subvention)
  - Relevé d'identité bancaire (obligatoire pour s'assurer de la validité des coordonnées bancaires)
  - Copie de la confirmation d'adhésion à un programme de certification forestière

- Copie de la décision d'approbation du Plan Simple de Gestion émise par le CRPF.

▪ **J'atteste :**

- Être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide de la Région à la rédaction d'un PSG ni sur cette propriété ni sur une autre

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE**

- Justificatif de propriété (matrice cadastrale ou attestation notariée)
- Plan de situation de la forêt au 1/25.000
- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur si individuel \* ou de la personne morale sinon
- Devis pour l'élaboration du Plan Simple de Gestion (devis non engagé)
- Attestation relative à la situation d'assujettissement à la TVA
- Pour les personnes morales : copie des statuts ou extrait K Bis
- Pour les indivisions : mandats autorisant le demandeur à déposer le dossier et signer les documents
- Pour les individuels et indivisions, copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité du demandeur (en cours de validité)
- Contrat d'engagement républicain signé

*\*Dans le cadre de l'indivision, le RIB doit être au nom de l'indivision.*

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :**